

calibrite

colorchecker classic



MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

RÉUNION ANNUELLE

DES

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE.

ANNÉE 1869.

COMPTE RENDU

DES

LECTURES FAITES A LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE,

PAR M. CHABOUILLET,

SECRÉTAIRE DE LA SECTION.



PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXIX.

COMPTE RENDU

DES

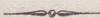
LECTURES FAITES A LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

EXTRAIT  
DE LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES,

4<sup>e</sup> SÉRIE, TOME IX,

1869.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.



RÉUNION ANNUELLE

DES

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE.



ANNÉE 1869.



COMPTE RENDU

DES

LECTURES FAITES A LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE,

PAR M. CHABOUILLET,

SECRÉTAIRE DE LA SECTION.



PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.



M DCCC LXIX.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

RENDU ANNUEL

DES

DELEGÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE

ANNÉE 1888

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX FAITES A LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE

PAR M. CHIFFOLLET

DE LA SECTION DE LA SORBONNE



PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

N° 10000

## COMPTE RENDU

DES

### LECTURES FAITES A LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Nous n'avons plus à reparler de l'affluence toujours croissante des délégués des Sociétés savantes aux réunions de la Sorbonne; c'est un fait acquis; mais nous sommes heureux d'avoir à constater qu'en même temps que le nombre des lectures se multiplie, leur valeur scientifique augmente sensiblement. On n'en a pas moins jugé utile de faire quelque place à la critique dans ce compte rendu, qui n'est d'ailleurs que l'écho de savantes causeries dont ces quatre belles séances ont été l'occasion et le sujet. Si le rapporteur a mal écouté, si l'écho est infidèle, il sera critiqué à son tour, et le progrès, seul but que l'on se soit proposé en instituant ces assises de la science, sera atteint.

SÉANCE DU 30 MARS 1869.

M. Castan, secrétaire de la Société d'émulation du Doubs, a donné lecture d'un mémoire intitulé *Le Champ de Mars de Vesontio*, suite naturelle de celui qu'il avait lu l'an dernier sur le *Capitole* de la même ville. Mû par un sentiment dont il a retrouvé la formule dans un passage de Cicéron, depuis 1866 M. Castan poursuit une sérieuse étude de la topographie de l'antique *Vesontio*, qu'il a su rendre attrayante aux habitués des réunions de la Sorbonne.

Le chapitre de cette étude qu'il a bien voulu nous apporter en 1869 sera sans doute imprimé comme les trois précédents; on y appréciera de nouveau les qualités qui distinguent le secrétaire de la Société d'émulation du Doubs. En première ligne, on placera une érudition de bon aloi, l'emploi des bonnes méthodes d'observation et un remarquable talent d'exposition; mais on trouvera

peut-être aussi que l'imagination entraîne parfois M. Castan un peu loin. Par exemple, le savant bisontin parle quelque part du Pomœrium de Vesontio, comme s'il était avéré que l'enceinte de cette ville ait porté le nom de Pomœrium. Cependant rien n'est moins certain. M. Castan sait mieux que nous que la croyance à un Pomœrium de Besançon repose uniquement sur un fragment d'inscription cité par lui-même à l'appui de la phrase où il parle de l'enceinte de Besançon en la désignant sous ce nom; mais ce fragment, qui ne se compose que de deux mots, POMOERI VESVNTION, a paru suspect à Orelli et ne paraît pas avoir inspiré plus de confiance à M. Henzen<sup>1</sup>. Il aurait donc été prudent de ne pas donner à l'enceinte de Vesontio un nom qui, s'il fut dans l'origine attribué à celle des villes latines, fut probablement réservé de bonne heure à celle de Rome, puisqu'on ne le voit jamais appliqué à une autre cité par les auteurs de l'antiquité.

Ailleurs, dans son ingénieuse restitution de l'*ovile* qu'il reconnaît dans les substructions du Champ de Mars de Besançon, M. Castan établit que, en comptant certaines cases existantes sous les portiques de cet édifice, il y aurait toute chance d'avoir le nombre des quartiers entre lesquels se distribuait la population de Vesontio à l'époque romaine, et, chose fort curieuse, si elle était solidement établie, il s'est trouvé que ces cases sont au nombre de sept, comme les *quartiers* ou *bannières* que Besançon conserva jusqu'à la Révolution française. C'est encore là une hypothèse qui paraîtra peut-être aventureuse. Est-il certain que l'édifice ingénieusement restitué par M. Castan ait été destiné aux comices populaires, que les sept cases comptées aient servi à parquer les sept subdivisions de la colonie de Besançon, qu'il n'y en ait eu réellement que sept, et surtout que ces divisions antiques n'aient pas été détruites pendant les invasions barbares et aient traversé tout le moyen âge?

Quoi qu'il en soit de la valeur de ces observations, le travail de M. Castan a été accueilli par de chaleureux et légitimes applaudissements. On y remarque, en effet, une foule de notions de grand intérêt, des descriptions de monuments et de débris curieux, et, comme il y a pénurie de renseignements au sujet des *Champs de Mars* provinciaux, l'étude sur le *Champ de Mars* de Vesontio ou *Cha-*

<sup>1</sup> Voyez le *Recueil des inscriptions latines* d'Orelli, n° 3684, et le *Supplément à Orelli* de M. Henzen, où, à la page 198 des Tables, le renvoi à cette inscription est suivi d'un astérisque significatif.

*mars*, qui, par d'heureuses circonstances, a conservé de nombreux vestiges de ce qu'il était dans l'antiquité, ne sera pas seulement utile aux savants qui voudront connaître la topographie de cette antique cité; ce sera un guide précieux pour ceux qui voudront étudier celle d'autres villes du monde romain. C'est donc avec raison que le compte rendu du *Journal officiel*<sup>1</sup> a dit que le mémoire de M. Castan avait dignement inauguré les séances de 1869.

M. Charma, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, a lu une *Notice sur les fouilles pratiquées au nom de la Société des antiquaires de Normandie sur l'emplacement de la bataille du Val des Dunes*. C'est un récit exact et méthodique des fouilles intelligemment pratiquées à Couteville, sur l'emplacement de la célèbre bataille du Val des Dunes, gagnée en 1047, avec l'aide de Henri I<sup>er</sup>, roi de France, par Guillaume le Bâtard, sur les seigneurs qui lui disputaient le duché de Normandie.

Ces fouilles ont montré qu'il existait un cimetière remontant à l'époque mérovingienne, à l'endroit même où l'on inhumait les victimes de la bataille. Ainsi que le fait remarquer M. Charma, Wace, dans *Li roman de Rou*, nous avait appris que le roi de France, avant de s'en retourner dans son pays, avait fait enterrer les *occis as cemetieres del paiz*. On a trouvé dans l'antique cimetière de Couteville, indépendamment de cadavres et de quelques tombes monolithes, des échantillons curieux de ce mobilier funéraire mérovingien si bien connu par les explorations de M. l'abbé Cochet, et, en outre, les ruines d'une chapelle qui, détruite par les huguenots en 1562, au rapport de l'historien Bourgueville de Bras, avait été élevée, selon une conjecture très-plausible de M. Charma, avec les débris d'une ancienne église ruinée au moment où se livra la bataille. On n'a plus à souhaiter que les fouilles soient conduites avec méthode et discernement; c'est maintenant la règle partout et particulièrement en Normandie. Nous ne louerons donc pas, chez le savant doyen de la Faculté des lettres de Caen, le talent avec lequel il a dirigé et raconté les fouilles de Couteville, mais nous le remercierons d'avoir quitté son studieux cabinet pour faire de l'archéologie active, et surtout de nous avoir apporté le lumineux compte rendu de cette fructueuse campagne.

<sup>1</sup> Numéro du 31 mars 1869.

Je ne saurais m'arrêter comme je le voudrais sur l'*Étude et les dimensions d'un petit autel du Musée de Nîmes*, due à M. Aurès, membre de l'Académie du Gard. Je confesse mon incompetence absolue à l'égard du sujet traité par le savant ingénieur en chef du département du Gard. La section d'archéologie a déjà déclaré, par l'organe de son président, qu'elle ne croyait pas pouvoir se prononcer sur des spéculations analogues; on comprendra que son secrétaire garde encore cette fois une prudente neutralité. Il lui sera permis cependant de louer sans réserve la persévérance avec laquelle M. Aurès travaille à la vulgarisation de ses idées sur le respect et la foi des anciens à l'égard de la puissance des nombres. J'ajouterai qu'il est impossible de ne pas reconnaître que l'argumentation de M. Aurès repose sur un grand nombre de faits curieux parfaitement observés.

M. Fillioux, membre de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, a lu un travail intitulé : *Les Thermes d'Évaux*.

Les seuls bains antiques qui aient été signalés dans le département de la Creuse se trouvaient à Évaux, l'*Évaunensis vicus* de Grégoire de Tours. Des fouilles ont fait reconnaître l'antique établissement thermal; malheureusement, celles qui furent exécutées de 1831 à 1847 ne furent pas soumises à une direction scientifique; toutefois M. Fillioux, grâce à d'actives et intelligentes investigations, grâce à divers fragments conservés au musée de Guéret, est parvenu à écrire une intéressante monographie des Thermes d'Évaux.

Se fondant sur un fragment d'inscription en lettres de la meilleure époque, l'auteur croit pouvoir attribuer les ruines d'Évaux au commencement de l'empire romain. L'objet capital retrouvé dans ces fouilles, c'est une patère profonde de bronze, sur le manche de laquelle M. Fillioux reconnaît le nom de la divinité topique dont dériverait celui d'Évaux. Cette inscription en caractères pointillés, comme on en voit sur tant de coupes d'argent, et notamment sur celles découvertes au Villeret, près Berthouville, arrondissement de Bernay, est ainsi conçue :

VIM·CVRO·FIRMI  
LIB                    IVAV  
V. S. L. M.

*Ivau*, suivant le conservateur du musée de Guéret, serait un nom

gaulois qui aurait donné plus tard l'*Evaunensis vicus* de Grégoire de Tours et l'*Evahonum* des chartes du moyen âge. C'est fort possible; toutefois je n'oserais pas garantir la certitude de l'ingénieuse hypothèse de M. Fillioux. Ce mot IVAV est-il complet? Ne pourrait-il avoir une signification autre que celle qui lui est attribuée par ce savant? A la vérité, M. Fillioux aurait pu rappeler que sur deux patères profondes et sur une petite écuelle d'argent de la trouvaille du Villeret rappelées plus haut, Mercure reçoit les épithètes *can* ou *caneto*, qui, d'après un autre monument de la même provenance, sont des abréviations de *Canetonensis* alias *Kanetonensis*, qu'on s'accorde à regarder comme l'indication de la localité où était adoré ce dieu; mais l'assimilation ne serait pas complète. *Canetonensis*, placé après le nom de Mercure, ne peut indiquer qu'une localité du nom de *Caneto*, tandis que IVAV n'est pas nécessairement un nom de divinité topique. L'hypothèse de M. Fillioux n'en mérite pas moins la sérieuse attention des archéologues, et une inscription plus explicite viendra peut-être quelque jour en démontrer la justesse.

M. Hugues Imbert, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, a donné lecture d'une *Notice sur l'église collégiale de Saint-Maurice d'Oiron*. Les célèbres vases de terre, longtemps désignés par les curieux sous le nom de *faïences de Henri II*, et qui ont été fabriqués en Poitou, comme l'a démontré il y a quelques années M. Benjamin Fillon, ont rendu familier le nom de la seigneurie d'Oiron, siège de cette industrie, dont les œuvres élégantes sont si recherchées depuis trente ou quarante ans. Ce fut sous l'inspiration d'Hélène d'Hangest-Genlis, femme d'Artus Gouffier, seigneur de Boisy et d'Oiron, grand maître de France, frère de l'amiral Bonnivet, que furent fabriqués ces vases; on doit aussi à cette dame, qui avait des goûts d'artiste, de la gratitude pour avoir continué la construction de la collégiale d'Oiron, commencée en 1517 par son mari, mais qui ne fut terminée qu'en 1550 par son fils Claude Gouffier, grand écuyer de France. Les éléments de la notice sur cet édifice, due à M. Imbert, ont été puisés aux meilleures sources, c'est-à-dire dans le chartrier d'Oiron et dans la collégiale elle-même. L'auteur n'a pas négligé d'ailleurs, il nous l'apprend lui-même, d'emprunter quelques indications aux importants travaux publiés sur Oiron par MM. Benjamin Fillon, de Chergé, de Longuemar et Beauchet-Filleau. Ses recherches ont été fructueuses, et

sa *Notice*, sagement écrite, fait parfaitement connaître un intéressant monument de la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle.

Malgré les dévastations de 1568, la collégiale d'Oiron a conservé quatre tombeaux ornés de sculptures, parmi lesquels on citera ceux du trop célèbre amiral Bonnivet et de Claude Gouffier qui termina la collégiale. Le second de ces tombeaux est dû à Jean Juste, comme il appert d'une quittance découverte par M. B. Fillon, dans laquelle l'artiste confesse, le 10 février 1558, « avoir reçu de M<sup>sr</sup> Le Grand « la somme de 25 livres tournois pour les vacations d'avoir achevé « de pollir et assir la sépulture du dict seigneur (alors vivant) et de « deffuncte madame La Grand. » Je n'aurais que des éloges à adresser à M. Imbert pour cette excellente monographie, s'il n'avait pas été par trop sobre d'indications. Trouvant sur son chemin le nom de Jean Juste, M. Imbert aurait dû nous apprendre si ce personnage appartenait, comme tout porte à le croire, à la célèbre famille des Juste de Tours. S'est-il tu sur ce point parce qu'il a supposé qu'on ne pouvait en douter? je ne sais; mais on aurait aimé avoir son avis sur ce point intéressant de l'histoire de l'art en France. Malgré toutes ses recherches, M. Imbert, qui a retrouvé l'acte de fondation de la collégiale d'Oiron, n'a pu découvrir le nom de l'architecte de cet édifice, qu'on voudrait visiter sa *Notice* à la main; cependant il croit pouvoir l'attribuer à André Aury, maître maçon, qui construisit, en 1512, la jolie chapelle du château de Thouars.

Si l'on imprime la remarquable *Notice* de M. Imbert, je lui demanderai de la compléter en y ajoutant la transcription des inscriptions funéraires qu'avec raison il n'a pas cru devoir donner dans un morceau destiné à une lecture. On les trouverait avec intérêt dans ce travail, sur lequel je m'arrêteraï encore pour parler des boiseries, des tableaux, etc. si je n'avais à songer à d'autres écrits non moins importants qui réclament leur place.

M. l'abbé Grasilier, membre de la Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes, chapelain du Carmel de Saintes, a donné lecture d'une notice intitulée : *L'église de l'abbaye de Saintes et son cavalier*. Après avoir étudié avec une sage critique la question de la date de la construction de l'église de l'abbaye de Notre-Dame-hors-Murs de Saintes, M. l'abbé Grasilier a traité dans cette notice un sujet qui a souvent exercé la sagacité des archéologues.

Parmi les bas-reliefs qui décoraient la façade de l'église abba-

tiale de Saintes, il en était un sur lequel figurait un personnage à cheval, aux pieds duquel on en voyait un autre dans l'attitude la plus humble. Ce cavalier, qui a disparu depuis longtemps, mais dont la place est encore marquée sur la muraille, au-dessus du personnage qu'il foulait presque aux pieds, lequel se voit encore, ce cavalier, dis-je, est resté populaire à Saintes, où on le prend généralement pour Geoffroy Martel; mais il a reçu bien d'autres désignations : pour les uns, c'était le cavalier de l'Apocalypse; pour d'autres, le cavalier céleste qui terrassa Héliodore au moment où il portait une main sacrilège sur les trésors du temple; on en fit aussi un saint Martin, un saint Georges, Pépin, Charlemagne, puis enfin une personnification du triomphe du Christianisme, vainqueur pacifique de l'Erreur, représentée par le personnage placé à ses pieds. Cette dernière opinion, émise dans le *Bulletin religieux de la Rochelle*<sup>1</sup>, sans être tout à fait la vérité, s'en approchait beaucoup, ainsi que le fait remarquer l'abbé Grasilier, car, si le cavalier ne personnifie pas le Christianisme, il représente l'empereur Constantin, c'est-à-dire le prince qui fit triompher la Croix en la plaçant sur le Labarum.

Désormais, il n'y a plus à hésiter. En préparant un cartulaire qu'il publie en ce moment même, M. l'abbé Grasilier a découvert, c'est le mot propre, la signification de ce bas-relief, dans une charte de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, où un chevalier nommé Guillaume David, bienfaiteur de l'abbaye de Saintes, désigne le lieu de sa sépulture au pied de l'église, par ces mots, *sous le Constantin de Rome, à la partie droite de l'église*.

Il y a lieu de féliciter M. l'abbé Grasilier; le savant ecclésiastique, en expliquant le cavalier de Saintes, en explique bien d'autres qui se voient sur le portail d'un assez grand nombre d'églises de l'Aquitaine. Toutefois il ne faut pas se hâter de croire que le mystère soit éclairci dès à présent pour toutes les églises où se voient des sujets analogues, comme Saint-Étienne-le-Vieux de Caen et la cathédrale d'Autun. C'est du moins ce qui a été établi dans une discussion à laquelle ont pris part MM. J. Quicherat, Châtel, F. de Guilhermy et Chabouillet. La différence des attributs, a fait remarquer M. Quicherat, s'oppose à l'assimilation qu'on serait tenté de faire entre les bas-reliefs de la Guyenne et ceux des autres régions de la France.

<sup>1</sup> Numéro du 17 février 1867.

M. le docteur Foulon, membre de la Société archéologique de Nantes, a lu un mémoire intitulé : *Télégraphes gallo-romains*.

Il existe dans la Vendée plusieurs tours remontant à l'époque romaine, offrant l'aspect de vieux moulins à vent, que quelques archéologues supposent avoir été construites à usage de signaux. M. Benjamin Fillon a même fait remarquer, dans le livre intitulé *Poitou et Vendée*, que ces tours se correspondaient visiblement. Voici un archéologue qui en signale deux en Bretagne, désignées dans le pays sous le nom de *masses*; ce sont les tours de Treveday et de Saint-Donatien, selon lui, uniques dans le département de la Loire-Inférieure où il les rencontre, inédites et semblables à celles de la Vendée. M. Foulon s'efforce de démontrer que la *Tour de Treveday*, la mieux conservée des deux, est un télégraphe aérien et alphabétique conforme à la description de Végèce. Ces télégraphes, ajoute-t-il dans la conclusion, tombés en désuétude à la fin de la domination romaine, ne différeraient qu'en tant que perfection de celui inventé par Claude Chappe en 1792, et remplacé en 1846<sup>1</sup>. Malgré l'étau sous lequel M. Foulon tient son lecteur par la rigueur d'une dialectique aussi serrée que concise, j'essayerai de résister à ce *compelle intrare*. Si Végèce a parlé fort clairement de tours à signaux, il n'a nullement donné le droit de supposer que les anciens aient connu l'invention de Chappe. Autre chose est de convenir de certains signaux pour donner des nouvelles en gros, ou d'avoir un alphabet télégraphique pouvant donner les détails les plus précis au moyen de phrases. Sans se piquer de connaissances spéciales, n'est-il pas évident que la télégraphie Chappe ne pouvait être inventée qu'à une époque où l'on connaissait les lunettes d'approche? Voici le passage de Végèce : « Aliquantū in castellorum aut urbium turribus appendunt trabes : quibus aliquando erectis, aliquando depositis, indicant quæ geruntur<sup>2</sup>. » Quoi qu'il en soit, l'idée de Chappe est en germe dans Végèce, et je ne nie pas que les *masses* observées par le docteur Foulon ne soient pas d'antiques télégraphes militaires ; mais je ne voudrais pas affirmer, dès à présent, que ces tours aient été construites expressément à cet usage. Végèce ne parle pas de tours *ad hoc* ; il dit que l'on plaçait les poutres indicatives sur les tours des villes

<sup>1</sup> L'auteur veut parler du télégraphe électrique ; mais il rajeunit d'un an l'application en France de cette merveilleuse invention ; si nous ne nous trompons, dès l'année 1845, un télégraphe électrique fut établi sur la ligne de Paris à Rouen.

<sup>2</sup> *De re militari*, III, 5, *ad calcem*.

ou des châteaux, mais non qu'on dût en construire exprès à usage de télégraphes; en un mot, il ne parle pas de télégraphes permanents, mais de télégraphes temporaires. Surtout Végèce ne dit pas que ces télégraphes aient été aussi discoureurs que ceux dont on a vu longtemps les grands bras s'agiter mystérieusement dans les airs. M. Benjamin Fillon a promis, nous apprend M. Foulon, d'étudier les nombreuses masses de la Vendée; si cette exploration sur une grande échelle vient confirmer les vues du docteur Foulon, malgré le silence des textes, nous ne serons pas des derniers à nous rendre. En attendant, nous nous contenterons de louer ce travail, qui a captivé l'attention de l'assemblée, bien que l'auteur lui-même ne prétende pas élever encore ses hypothèses à l'état de vérités démontrées.

M. Goudon de Lalande, vicomte de L'Héraudière, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, a donné lecture d'une *Description de l'église de Villesalem*. Près de la petite ville de la Trémouille, sur la route du Blanc, on distingue un humble clocher qui couronne l'un des plus beaux édifices religieux du Poitou. Cet édifice, c'est l'ancien prieuré de Villesalem, de l'ordre de Fontevrault, dont la fondation remonterait aux temps de Guillaume X, duc d'Aquitaine, et dont ce qui subsiste appartient à la période de transition. Ce joyau roman, dont chaque pierre est ciselée comme une guipure, dit M. de L'Héraudière, transformé en exploitation rurale, doit bien plus sa détérioration à cette circonstance qu'à l'action des siècles. La description de M. de L'Héraudière est l'œuvre d'un archéologue qui paraît très-versé dans l'histoire de l'architecture au moyen âge; je lui reprocherai seulement d'éviter trop soigneusement les dates et d'oublier qu'il n'écrit pas seulement pour des Aquitains. Ainsi, après avoir parlé de lettres importantes relatives au prieuré de Villesalem, données par Pierre II, évêque de Poitiers, sous Guillaume X, l'auteur néglige d'en donner la date, bien que quelques lignes plus bas il nous apprenne que ce fut probablement peu d'années après qu'elles eurent été écrites qu'on jeta les fondements de l'édifice qu'il fait connaître, de sorte qu'on voit bien que, s'il s'agit du dernier duc d'Aquitaine, cet événement remonterait au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, mais qu'on n'a cependant qu'un renseignement insuffisant, attendu que l'on n'est pas d'accord sur le numérotage de ces princes. Le caractère principal de cette église est une sobriété excessive à l'intérieur, surtout si on la compare avec la profusion de

l'ornementation extérieure. Une excellente reproduction de la façade ne dément pas les éloges que donne à cette partie de l'édifice M. de L'Héraudière, dont le travail en mérite autant que ces remarquables sculptures.

SÉANCE DU 31 MARS 1869.

M. Buhot de Kersers, membre de la Société des antiquaires du centre, a donné lecture d'un travail intitulé : *De quelques dates d'architecture religieuse dans le département du Cher*. Les archéologues qui s'occupent aujourd'hui de l'étude de l'architecture au moyen âge sont dans une très-bonne voie. Ne se contentant plus de notions vagues comme ce fut longtemps l'usage, ils demandent à l'observation et à la comparaison les moyens de s'instruire de la date des édifices. M. Buhot de Kersers appartient à cette école sérieuse à laquelle on doit déjà tant d'exactes et de précieuses informations. Dans le travail qu'il a lu cette année à la Sorbonne, il a voulu décrire rapidement de rares monuments aujourd'hui existants dont l'âge est connu avec certitude, afin d'arriver ainsi à préciser, pour le département du Cher, certains faits jusqu'à ce jour demeurés dans l'obscurité ou l'incertitude. Le travail de M. Buhot de Kersers, qui paraît très au courant des publications qui ont de nos jours porté la lumière sur bien des points controversés, se termine par un coup d'œil sur le style des divers monuments encore subsistants dans le département du Cher, dont les aperçus sont d'un grand intérêt et dans lequel on trouvera beaucoup de faits intéressants pour l'histoire de l'architecture.

M. Morel, membre de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François, a donné lecture d'une *Note sur la découverte à Lignon d'une sépulture de l'âge de la pierre polie*. Le recueil des lectures de l'année 1866, publié en 1867, contient un *Rapport* de M. Morel sur des fouilles exécutées en 1863 dans un cimetière gaulois à Somsois, arrondissement de Vitry-le-François. Aujourd'hui le même antiquaire nous donne les détails les plus circonstanciés sur des fouilles exécutées par ses soins dans le voisinage de Somsois à Lignon, qui lui ont révélé une sépulture à ustion qu'il suppose « d'une époque remontant à trois ou quatre mille ans, peut-être plus, » et qu'il nomme *l'âge de la pierre polie*. On retrouvera dans la *Note* les qualités qui ont valu au *Rapport* de 1866 les honneurs de l'impres-

sion dans le recueil des lectures. M. Morel s'y est montré observateur soigneux et méthodique; mais la sépulture de Lignon, qui ne contient que des instruments de pierre, hachettes, couteaux et quelques ossements, n'offre pas l'intérêt du cimetière gaulois de Somsois, et puis, s'il faut tout dire, c'est avec regret que je vois M. Morel se hâter de donner une date, même élastique, à des vestiges qui longtemps encore se refuseront à toute classification rigoureusement chronologique.

M. Moutié, président de la Société archéologique de Rambouillet, a envoyé à la Sorbonne une *Notice sur le château de Chevreuse et les deux chapelles de Sainte-Marie-Madelaine*, extraite d'un ouvrage intitulé : *Chevreuse; recherches historiques, archéologiques et généalogiques*. En l'absence de M. Moutié, M. Huillard-Bréholles, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques; a bien voulu donner lecture de ce travail, qui fait honneur au zélé président de la Société archéologique de Rambouillet. Célèbre par son importance au temps de la féodalité, comme par la beauté de la vallée qu'il domine, ainsi que par les noms de ses nobles possesseurs, parmi lesquels on ne peut pas oublier le regrettable duc de Luynes, le château de Chevreuse n'est plus qu'une ruine vénérable; mais M. Moutié y a trouvé assez de vestiges de sa splendeur passée pour le faire revivre en quelques pages. Espérons que l'ouvrage dont cette notice a été détachée sera bientôt publié. Il le serait déjà certainement si la mort n'avait pas enlevé avant le temps le plus illustre des seigneurs de Chevreuse.

M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, a donné lecture d'un travail intitulé : *Étude sur quelques types de sépultures constatées en Maine-et-Loire et en partie déposées au musée d'Angers*. Après les monuments en ruines, des tombeaux et encore des tombeaux; il ne faut pas s'en étonner. Comme l'a très-bien dit M. Godard-Faultrier lui-même, la tombe n'est-elle point la pourvoyeuse ordinaire de l'archéologue? On fouillera encore longtemps les tombeaux avant de leur avoir arraché tous les secrets qu'ils recèlent. Dans ce travail, M. Godard-Faultrier, après une revue de divers modes de sépultures observés dans le département qu'il habite, s'étend avec complaisance sur un vase de bronze en forme d'aiguère dont l'anse élégante porte diverses sculptures,

et notamment la représentation d'un instrument qu'il croit n'être autre que l'*ascia*. S'agit-il donc véritablement d'un vase funéraire? Le dessin qui le figure ne nous montre pas la forme qu'on donnait d'ordinaire aux récipients des cendres. D'autre part, l'assimilation de l'instrument ambigu qui décore ce vase avec l'*ascia* funéraire est-elle exacte? Je n'en suis pas persuadé; quoi qu'il en soit, je ne suivrai pas M. Godard-Faultrier dans ses conjectures sur la signification de ce symbole; c'est une énigme qui n'a pas encore trouvé son OEdipe; j'aime mieux, en terminant, constater que le travail du conservateur du musée d'Angers est d'ailleurs plein de faits intéressants très-bien observés.

M. Millescamps, membre du Comité archéologique de Senlis, donne lecture d'une *Note*, composée par lui en collaboration avec M. Hahn, son confrère, sur la voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de *Litanobriga*. Il est impossible de se former une opinion sur la question traitée par MM. Millescamps et Hahn, si l'on n'a pas suivi sur le terrain les divers tracés qu'ils y ont reconnus. D'ailleurs, on a déjà traité à la Sorbonne la question de l'emplacement de *Litanobriga*; en 1867, M. l'abbé Caudel, dans une *Étude sur les voies romaines du pays des Silvanectes*, déclarait que la Commission de topographie des Gaules, « qui semble n'être pas éloignée « de placer *Litanobriga* à Chantilly, c'est-à-dire dans les environs « de cette localité, ne serait pas si loin de la vérité<sup>1</sup>. » Aujourd'hui les deux confrères de M. l'abbé Caudel examinent son travail, dont ils n'acceptent pas toutes les conclusions, et dont ils s'écartent notamment en ce qui concerne l'introuvable *Litanobriga*. La conséquence rigoureuse de leur tracé serait de placer cette ville, non plus à Creil, à Pont-Saint-Maxence, à Verneuil, à Chantilly, etc. mais bien au lieu dit *le Petit-Pont*, en face de la chaussée de Morancy. Cette identification, selon ces messieurs, serait justifiée par la présence de la chaussée de Morancy au delà de la rivière, par les noms de *lieux dits*, par les vestiges d'antiques constructions récemment disparues, et sur la tradition orale. Si l'on ne peut de son cabinet se prononcer sur une question qui, je l'ai déjà dit, ne peut être bien comprise que sur les lieux, on est toujours en droit de rappeler les principes de la critique; or je crois que MM. Mil-

<sup>1</sup> Lectures de 1867, dans le volume publié en 1868, voy. p. 93.

lescamps et Hahn se font des illusions sur la valeur des noms de lieux dits et de la tradition orale. Savent-ils bien à quelle date remontent ces appellations et ces traditions orales qu'ils invoquent? Le nom de Litanobriga, disent-ils, ne s'est pas effacé jusqu'à la dernière lettre des lieux où ils croient retrouver cette station, puisque, dans le voisinage du lieu dit *le Petit-Pont*, existe *le Lys*, «village situé, il est vrai,» disent-ils, «à 2 kilomètres de l'Oise, «mais qui paraît s'être déplacé.» Que le village se soit déplacé, la chose est possible, ainsi que MM. Millecamps et Hahn le montrent à l'aide de textes assez concluants; mais que *Litanobriga* soit devenue *le Lys*, j'avoue que c'est ce qui me paraît difficile à établir.

Il y a deux ans, à la Sorbonne, dans la séance du 24 avril, à la suite d'une discussion soulevée par la lecture de M. l'abbé Caudel, l'assemblée avait paru pencher vers l'opinion qui place Litanobriga à Pont-Saint-Maxence, nom qui aurait conservé le souvenir de la finale *Briga*, qui signifie *Pont* en celtique selon quelques auteurs. Si *Brig* ou *Briga* signifie en effet *Pont*, cet argument aurait pu être invoqué également par MM. Millecamps et Hahn, qui placent Litanobriga au *Petit-Pont*; si ces archéologues ne s'en sont pas servis, c'est sans doute qu'ils pensent, comme d'autres savants, et notamment M. de Bellaguet<sup>1</sup>, que l'on a cru à tort que *Brig* ou *Briga* signifiait *Pont*, attendu que ce serait plutôt *Briva* qui aurait eu ce sens? Je les félicite de cette réserve, et je saisis avec plaisir cette occasion de montrer une fois de plus que, s'il est loisible de se servir du peu que nous savons de la langue celtique, c'est une arme dangereuse dont il ne faut user qu'à bon escient. Je ne sais si les deux savants Silvanectes ont réellement trouvé l'emplacement de Litanobriga, mais ce que je puis assurer, c'est qu'en dépit des observations que je me suis permis de leur adresser et qu'ils prendront en bonne part, je l'espère, la lecture attentive de leur travail m'a montré que leur système avait été édifié avec une conscience digne des plus grands éloges.

M. l'abbé Baudry, membre de la Société d'émulation de la Vendée, curé du Bernard, a donné lecture d'un *Rapport sur les XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> puits funéraires de Troussepoil, commune du Bernard*. Voici plusieurs années que M. l'abbé Baudry poursuit, avec une persévérance

<sup>1</sup> Voyez Roget; baron de Bellaguet, *Glossaire gaulois*, t. 1<sup>er</sup> de l'*Ethnographie gauloise*, n<sup>os</sup> 261 et 262, p. 214 et 215.

digne d'éloges, ses investigations sur les puits funéraires découverts par lui sur le territoire de la paroisse du Bernard. Les efforts du savant ecclésiastique ont été couronnés de succès; ces puits, interrogés avec sagacité, lui ont révélé bien des particularités curieuses de la vie de nos ancêtres. D'intéressants rapprochements entre les vestiges retrouvés par lui et les passages d'auteurs de l'antiquité donnent de l'intérêt aux descriptions de M. l'abbé Baudry, qui avait apporté à la séance une curieuse figurine de Vénus en terre cuite provenant du xi<sup>e</sup> puits funéraire.

A la suite de cette lecture, une discussion non moins intéressante s'est élevée entre M. l'abbé Cochet, d'une part, et MM. Quicherat, Buhot de Kersers et de Cessac, de l'autre. Selon M. l'abbé Cochet, les puits en question pourraient bien avoir usurpé l'épithète *funéraires*; mais des découvertes d'ossements et même une fois d'un cercueil dans des puits funéraires, l'observation d'exemples de ce mode de sépultures en Berry, dans la Creuse, et récemment au mont Beuvray, près d'Autun, paraissent contredire le scepticisme du savant auteur de *la Normandie souterraine*.

M. Jules Quicherat, membre du Comité impérial des travaux historiques, professeur à l'École des chartes, a donné lecture d'un mémoire envoyé par M. Tholin, correspondant du Ministère de l'instruction publique et archiviste du département de Lot-et-Garonne. Ce mémoire, intitulé *L'église de Saint-Victor* (Loire), est la description d'une importante église romane, siège d'un prieuré dépendant de Cluny, fondé avant le xi<sup>e</sup> siècle. Toutefois les contre-forts, les voûtes, la brisure des courbes, sont, suivant M. Tholin, des indications qui ne permettent pas de faire remonter la construction de Saint-Victor au delà de l'an 1000. On pourrait, dit-il, attribuer à la deuxième moitié du xi<sup>e</sup> siècle cette église, destinée à être démolie pour faire place à une neuve. Le jeune savant, qui a étudié avec amour ce vénérable édifice, termine son travail en exprimant le vœu que la Commission des monuments historiques puisse le sauver, et que l'on applique à sa restauration les sommes réunies pour jeter les fondations de l'édifice projeté. L'assemblée, en applaudissant l'excellente monographie de M. Tholin, s'est associée à ses conclusions. M. Tholin promet un archéologue distingué. Sa description témoigne d'études sérieuses. Ancien élève de l'École des

chartes, M. Tholin a profité des leçons du savant professeur qui a bien voulu donner lecture de son travail; comme son maître, il appartient à cette école dont nous parlions plus haut, qui tend à introduire la méthode et la précision dans l'archéologie monumentale. Un plan, des coupes et la vue pittoresque d'une des arcades accompagnent le travail de M. Tholin et permettent de contrôler ses assertions.

M. Magen, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, a envoyé un mémoire dont un de ses confrères a bien voulu donner lecture en son absence. Sous le titre de *Notice archéologique sur la découverte de deux fours à potier de l'époque gallo-romaine*, M. Magen a donné un travail bien étudié sur deux de ces établissements industriels, dont on a d'ailleurs retrouvé beaucoup de vestiges dans la Gaule. Ceux-ci ont été découverts l'an dernier, aux environs d'Agen, sur le plateau de Bellevue, qui, nommé *Pompejacum* dans les légendes locales, pourrait bien avoir été l'Agennum gaulois, selon M. Magen, qui se propose d'étudier quelque jour cette question de géographie historique.

On lira avec intérêt ce travail consciencieux, dont deux photographies rendent les détails techniques intelligibles pour tout le monde.

M. A. Carro, membre de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, section de Meaux, a donné lecture d'une notice intitulée : *Le château de Nantouillet*. Située tout proche du collège de Juilly, la résidence du chancelier Duprat n'est plus qu'une ferme, mais cette ferme a conservé des vestiges fort intéressants du château, qui fut élevé de 1520 à 1525, alors que son possesseur était dans tout l'éclat de ses hautes dignités et que florissait le style de la Renaissance. M. Carro a fort spirituellement dépeint cet édifice, où l'on se serait difficilement cru chez un prince de l'Église, où la chapelle, réduite aux plus modestes proportions, n'est qu'un oratoire, et où l'on voit les armoiries du chancelier, les hermines qui rappellent la suprême dignité judiciaire, mais où l'on chercherait vainement une croix, une crosse, une mitre, un chapeau, qui pourraient rappeler que le puissant ministre de François I<sup>er</sup> était aussi archevêque, cardinal et légat du pape. L'auteur a-t-il suffisamment décrit Nantouillet pour des archéologues? Je ne le crois pas; M. Carro me paraît cette fois avoir voulu plaire plutôt qu'instruire; s'il livre

cette notice à l'impression, il lui sera facile de caractériser avec plus de précision l'architecture de la résidence du chancelier Duprat. On s'était du reste plusieurs fois occupé de ce château avant M. Carro. Feu du Sommerard, le célèbre amateur dont les collections formèrent le noyau du musée de Cluny, le mit en lumière pour la première fois, et on en trouvera une bonne description dans le *Magasin pittoresque*<sup>1</sup>, recueil qui, malgré ses allures modestes, contient, on le sait, d'excellents travaux.

Je remarque même, en parcourant le second en date des articles consacrés au château de Nantouillet par ce journal, que l'auteur anonyme auquel on le doit est en contradiction sur un point assez important avec M. Carro. Le savant membre de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne pense que la grosse tour en briques décapitée que l'on nomme encore le *donjon* est un débris d'un château qui aurait précédé celui du chancelier Duprat; au contraire, selon l'article auquel nous renvoyons le lecteur, les tours de briques dont il subsiste des vestiges, et notamment ce donjon, appartiendraient à la même époque que le reste des bâtiments. Je ne juge pas cette question; mais j'ai cru devoir la soumettre à M. Carro. Ce savant fera peut-être usage de cette observation en remaniant ce travail, qui, n'oublions pas de le dire, a été écouté avec intérêt par l'assemblée, et tout particulièrement par celui qui écrit ces lignes.

M. Dupré, membre de la Société des sciences, lettres et arts de Loir-et-Cher, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Les fortifications du vieux Blois*. Il est intéressant de voir se dérouler, sous la plume savante de M. Dupré, le tableau des destinées de ces remparts, inutiles depuis si longtemps que, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, on les affermaient à des particuliers. Il n'en reste plus aujourd'hui que des vestiges sans importance, l'administration les ayant fait détruire pour dégager et embellir les abords de la cité. Fait avec des documents empruntés aux Archives, ce travail, où l'archéologue et l'historien se donnent la main, serait un utile supplément à toutes les histoires de la ville de Blois. M. Dupré s'y est montré digne d'être le bibliothécaire d'une ville qui a donné naissance à tant d'écrivains et d'érudits distingués.

<sup>1</sup> Voyez année 1842, p. 225 et suiv. — Voyez aussi, dans l'année 1833, p. 364, deux articles ornés de gravures.

M. Armand Parrot, secrétaire archiviste de la Société académique de Maine-et-Loire, a donné lecture d'un compte rendu de *Fouilles archéologiques exécutées à Angers* sous sa direction.

M. Parrot l'a très-bien dit, pour tracer un tableau complet de l'agglomération de monuments remontant à la fin de l'époque romaine pour descendre jusqu'à l'année 1793, il faut attendre que le dernier coup de pioche ait été donné dans ce sol si riche en souvenirs historiques. Le zélé secrétaire de la Société académique de Maine-et-Loire s'est donc contenté de donner un inventaire sommaire des richesses mises au jour par ses soins. Mais cet inventaire, illustré par de nombreuses photographies admirablement exécutées sur une grande échelle et commenté par de lumineuses explications orales, a captivé vivement l'assemblée, dont M. Godard-Faultrier s'est fait l'organe en déclarant que ces fouilles n'auraient pu être dirigées avec plus de zèle et de méthode. Il est à souhaiter que ces photographies soient quelque jour publiées par M. Parrot. D'après ce que nous savons déjà, soit par une communication précédente de ce savant, soit par celle de M. Godard-Faultrier, qu'on pourra lire dans le Recueil des mémoires lus à la Sorbonne, qui vient de paraître<sup>1</sup>, grâce aux richesses de la place du Ralliement, ainsi que l'a fait remarquer en terminant M. Parrot, Angers pourra offrir aux archéologues de rares spécimens de l'art des générations qui se sont succédé sur son sol depuis plus de quatorze cents ans.

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1869.

M. de Cessac, président de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, lit un mémoire intitulé : *Les divers modes de sépultures usités dans le département de la Creuse*. L'an dernier, M. Fillieux, conservateur du musée de Guéret, lisait à la Sorbonne un travail intitulé *Les urnes cinéraires du département de la Creuse*, que l'on trouvera dans le Recueil des mémoires publiés cette année<sup>2</sup>. Traitant dans leur ensemble les modes de sépultures de la même région, M. de Cessac a dû forcément revenir sur quelques faits signalés déjà par son devancier; cependant ce résumé, clairement exposé et divisé méthodiquement, contient beaucoup

<sup>1</sup> Voyez *Mémoires lus à la Sorbonne en 1868*, p. 29. Paris, 1869.

<sup>2</sup> Voyez volume cité dans la note précédente, p. 93.

d'observations propres à l'auteur. On y a remarqué le chapitre consacré à des puits certainement funéraires, car la plupart contenaient non-seulement des débris de plusieurs urnes de verre, mais des urnes et des ossements. M. de Cessac, avant de lire cette notice, était donc autorisé à affirmer, comme on l'a vu plus haut, qu'il existait des puits funéraires dans la Creuse; malheureusement, peu des nombreux puits signalés par M. de Cessac ont été fouillés. Il serait intéressant que quelques-uns de ces curieux monuments le fussent aussi consciencieusement que l'ont été ceux de Troussepoil, car non-seulement on y recueillerait de nombreux vestiges du mobilier de nos ancêtres, mais on arriverait à corroborer l'opinion qui veut que ces puits aient été funéraires.

M. Morize, membre de la Société archéologique de Rambouillet, a donné lecture d'une *Note sur des peintures murales découvertes en 1868 dans l'église de Bullion*. Ces peintures ont été signalées à la Société archéologique de Rambouillet, au mois de décembre dernier, par un de ses membres, M. Vitry, curé de Bullion, commune de l'arrondissement de Rambouillet, qui se nomma jadis *Bocleium*, *Boolum* et *Boullon*. Cachées, comme il est arrivé dans tant d'endroits, sous un épais badigeon, ces peintures ont été dégagées par les soins intelligents de cet ecclésiastique, dont on ne saurait trop louer le zèle. Ce n'est pas à la famille du surintendant de Bullion que l'on doit ces peintures. Claude de Bullion ne devint possesseur de la seigneurie de Boullon (à laquelle il imposa son nom, nous apprend M. Morize) qu'en 1611, et les peintures retrouvées par M. l'abbé Vitry sont de 1542; mais l'auteur de la note n'a pas encore pu retrouver le nom du seigneur qui les fit exécuter, bien que ses armoiries soient fort bien conservées.

Le travail de M. Morize est une bonne monographie de cette église, qu'il a décrite en même temps qu'il en faisait connaître les peintures, sur le mérite desquelles on aurait aimé à avoir son avis. C'est sans doute par modestie que M. Morize s'est abstenu dans cette circonstance, car non-seulement il a fort exactement décrit les sujets empruntés aux Saintes Écritures qui sont peints dans cette église, mais il l'a même pris le soin de faire connaître les procédés dont s'est servi l'artiste inconnu auquel on les doit. Si ce travail est imprimé, il faut espérer que M. Morize le complétera par une appréciation que l'on regrette de n'y pas rencontrer.

M. Fleury, secrétaire général de la Société académique de Laon, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Découverte de chapiteaux mérovingiens à Chivy*. L'église Saint-Pierre de Chivy, près Laon, ne mériterait pas d'attirer l'attention, si l'on n'y avait découvert récemment « une série de dix-huit chapiteaux de forme archaïque, « dont trois seulement étaient visibles sous une couche épaisse et « multiple de badigeon. » On doit cette découverte, ainsi qu'a eu le soin de le dire M. Fleury, à un jeune artiste de Laon, M. Midoux, dont le nom n'est pas inconnu des lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes*<sup>1</sup>.

C'est surtout par une ingénieuse comparaison entre les bijoux mérovingiens et le style et l'ornementation de ces chapiteaux, que M. Fleury établit la date reculée qu'il ne craint pas de leur assigner. On ne peut nier la justesse de l'axiome émis par le savant secrétaire de la Société académique de Laon, à savoir que l'art est un à chaque époque; mais la conséquence qu'il en tire en ce qui concerne les chapiteaux de Chivy est-elle exacte? c'est autre chose. Il y a loin d'une fibule, d'un anneau d'or finement exécuté, à un lourd chapiteau de pierre; aussi, quelle que soit la logique des déductions de M. Fleury, n'oserais-je pas dès aujourd'hui conclure que les chapiteaux de Chivy soient de l'époque mérovingienne. De nombreuses planches fort bien exécutées accompagnent le travail de M. Fleury, mais il en faudrait d'autres encore pour que sa démonstration fut décisive. On voudrait pouvoir comparer les oiseaux, les fleurons des chapiteaux, avec des représentations analogues empruntées aux bijoux mérovingiens que nous rendent de temps à autre les tombes. En attendant cette justification, il est du devoir du rapporteur de constater que l'assemblée a écouté avec la plus sympathique attention le mémoire de M. Fleury.

M. Boucher de Molandon, président de la Société archéologique de l'Orléanais, a donné lecture d'un mémoire accompagné de cinq planches, intitulé : *La salle des thèses de l'Université d'Orléans*. Il s'agit ici d'un acte autant que d'un travail scientifique; c'est un plaidoyer, non pas *pro domo sua*, mais pour la salle vénérable des thèses de

<sup>1</sup> MM. Midoux et Matton ont partagé *ex æquo* le prix de 1867 avec M. Bulliot au concours des Sociétés savantes, pour leur étude sur les filigranes des papiers en France aux XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. (Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 4<sup>e</sup> série, t. VII, p. 332.)

l'Université d'Orléans, qu'a voulu faire M. de Molandon. Cet édifice est menacé de destruction. Émus à cette nouvelle, les amis des antiquités nationales, qui sont nombreux à Orléans, réunissent à l'envi leurs efforts pour la sauver; le président de la Société archéologique devait s'associer à cette ligue conservatrice; M. de Molandon n'a pas manqué à ce qu'il a considéré comme un devoir, et s'est empressé de rédiger le travail dont on vient de lire le titre. C'est un excellent *mémoire à consulter*. En retraçant à grands traits l'histoire de l'Université d'Orléans, en rappelant les noms illustres qui l'ont illustrée, en décrivant la salle des Thèses avec la science d'un architecte archéologue, M. de Molandon a fait comprendre à son auditoire qu'il serait déplorable que le marteau des démolisseurs vînt faire disparaître ces murs vénérés par les Orléanais. Malheureusement ce ne seront pas des archéologues qui décideront cette question; aussi doit-on féliciter M. Boucher de Molandon d'avoir été interrompu dès les premiers mots par l'entrée de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, qui, après avoir pris place au fauteuil de la présidence et prié le président de la Société archéologique de l'Orléanais de reprendre sa lecture, l'a écoutée jusqu'à la fin en donnant des marques non équivoques d'une sympathique attention.

Le mémoire terminé, le Ministre, après avoir félicité l'auteur, a bien voulu lui promettre d'user de son influence pour arriver au résultat si ardemment souhaité dans l'Orléanais et dont M. de Molandon s'est fait l'éloquent interprète. Ministre, M. Duruy veille aux choses de l'avenir; historien, il s'intéresse à celles du passé. « Si l'assemblée, » ajoute Son Excellence, dont nous tâchons de citer les paroles, « si le bureau de la section d'archéologie, pensent, comme M. le Président de la Société archéologique de l'Orléanais et comme moi, qu'il est à désirer qu'on sauve de la destruction cette vénérable *librairie*, cette *salle des Thèses* de l'Université d'Orléans où Pothier et tant d'autres illustres personnages ont professé, peut-être y parviendrons-nous en associant nos efforts. »

Des applaudissements unanimes et chaleureux ont accueilli ces paroles, qui ne sauraient rester stériles.

M. Ch.-L. Grandmaison, président de la Société archéologique de Touraine, a donné lecture d'un travail intitulé : *Mémoire sur un*

tombeau découvert, le 9 novembre 1868, dans l'ancienne église des Cordeliers de Tours et faussement attribué à Jeanne de Maillé.

Le 9 novembre 1868, des ouvriers, creusant une tranchée dans le sous-sol de l'ancienne église des Cordeliers de Tours, découvrirent un tombeau qui laissa voir la forme d'un corps enveloppé dans une robe monacale dont le capuchon cachait une chevelure abondante que sa longueur relative fit supposer celle d'une femme. Comme on pouvait s'y attendre, à Tours, où Jeanne de Maillé, enterrée en 1413 dans cette église, est restée en grande vénération, quelques personnes prononcèrent presque aussitôt le nom de la bienheureuse. Cette idée, une fois émise, se propagea si rapidement, qu'il fallut une certaine hardiesse à M. Grandmaison, c'est lui qui parle, pour venir la combattre à la séance de la Société archéologique du 25 novembre 1868. A la Sorbonne, il ne faut que de la logique pour être certain d'être écouté avec bienveillance; aussi M. Grandmaison l'a-t-il été comme devait l'être ce savant archiviste. Le tombeau des Cordeliers est-il destiné à fournir le sujet de controverses comme celles qui firent jadis tant de bruit à propos du cœur de Saint-Louis? On serait tenté de le supposer d'après le mémoire de M. Grandmaison. Ce qui est certain, c'est que, même parmi les assistants de la séance de la Sorbonne du 1<sup>er</sup> avril 1869, l'opinion qui reconnaît le corps de Jeanne de Maillé dans les restes découverts aux Cordeliers a trouvé, sinon un adhérent tout à fait convaincu, du moins un savant qui ne partage pas celle de M. Grandmaison, car plusieurs assertions de ce dernier ont été énergiquement contredites. Nous ne nous ferons pas juge de cette discussion; en écoutant le savant archiviste, on est fort tenté de lui donner gain de cause, mais les textes en de telles matières ne sont presque jamais assez explicites pour qu'il ne soit pas possible de les tirer à soi de part et d'autre, comme il est arrivé dans l'affaire du cœur de Saint-Louis, comme il est arrivé et comme il arrivera encore dans celle des restes de Jeanne de Maillé. Nous nous contenterons de déclarer que, si le travail de M. Grandmaison nous paraît fondé sur des arguments difficiles à rétorquer, il n'a pas dissimulé que certains faits importants n'ont pas été vus par tout le monde comme il les a vus lui-même. C'est le cas de répéter le vieil axiome *adhuc sub judice lis est*.

M. l'abbé Cochet, à l'occasion de cette lecture, qui d'ailleurs a vivement intéressé l'auditoire, a présenté quelques savantes obser-

vations sur les moyens de conserver les cadavres, usités aux XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

M. Doigneau, membre de la Société archéologique de Seine-et-Marne et correspondant de la Société des antiquaires de Normandie, donne lecture d'un mémoire intitulé : *Recherches sur les stations de l'âge de la pierre dans les environs de Nemours (Seine-et-Marne)*. Ce sont des travaux tout à fait neufs que l'on aime à entendre à la Sorbonne; les *Recherches* de M. Doigneau ne sont rien moins que neuves. L'auteur nous a appris lui-même qu'il n'a apporté à la Sorbonne qu'un extrait, déjà communiqué à la Société des antiquaires de Normandie, d'une *Notice* lue à la Société archéologique de Seine-et-Marne. Il n'y a pas le moindre reproche à adresser à ce sujet à M. Doigneau, qui n'a péché que par oubli ou ignorance des instructions relatives à nos réunions, mais il n'est pas inutile d'en rappeler l'esprit. Les délégués des Sociétés savantes sont convoqués pour entendre des morceaux inédits; une telle assemblée vaut bien qu'on travaille spécialement pour elle.

M. Launay, membre de la Société archéologique du Vendômois, a donné lecture d'une note intitulée : *Découverte d'un tombeau gaulois à Saint-Rimay, arrondissement de Vendôme*. Il s'agit d'un tombeau enfoui, remarquable par ses dimensions : que l'on se figure un bloc de pierre de 3 mètres de long sur 2 de large et 30 à 40 centimètres d'épaisseur, posé sur quatre supports verticalement placés et joints entre eux sans laisser de vides sensibles ! Ce tombeau, dont on n'a pas jusqu'à présent rencontré d'analogues dans la contrée, situé dans une prairie, était caché par une motte en forme de taupinière, qui n'a été éventrée que parce qu'on se décida à transformer la pièce en terre labourable. On y a trouvé des ossements d'animaux, quelques vases brisés et une plaque de bronze, mais pas de traces d'ossements humains. Cette tombe renfermait sans doute les cendres d'un cadavre incinéré, cendres qui, mêlées à la terre, n'ont pas été reconnues avec certitude. M. Launay n'a pu assister à la découverte au moment même; cependant son travail, éclairé par des comparaisons avec des monuments analogues, notamment avec la description due à M. de Mortillet d'un tombeau enfoui à Golasecca en Lombardie, montre une fois de plus que la méthode scientifique s'implante décidément parmi les archéologues.

M. A. Roujou, membre de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire, a lu une *Notice sur la station de Villeneuve-Saint-Georges*. L'auteur n'est pas seulement archéologue, c'est surtout un géologue et un anthropologiste : aussi s'occupe-t-il plutôt des mœurs de l'homme préhistorique que d'archéologie proprement dite. De la présence d'ossements humains brisés mêlés à des ossements d'animaux, M. Roujou conclut à l'existence de l'anthropophagie à l'époque de la pierre polie ; la chose est possible, mais j'avoue que je voudrais avoir des preuves plus certaines avant d'oser porter une telle accusation contre les premiers habitants de la Gaule. M. Roujou, avec l'ardeur de la jeunesse et d'une profonde conviction, loin de partager cette faiblesse qu'il trouverait superstitieuse, reconnaît avec une sorte de joie dans ce qu'il croit la preuve d'une aussi horrible coutume un trait de plus de ressemblance entre les sauvages du nouveau monde et ceux dont il étudie les vestiges. « Nous ne devons pas rougir, » dit-il, « de compter des anthropophages parmi nos ancêtres, car la grandeur de l'humanité réside en grande partie dans l'état infime qui lui a servi de point de départ, et les archéologues peuvent dire, en modifiant une phrase célèbre, que la terre, aussi bien que le ciel, raconte la gloire des *Indo-Germains*. » Il y aurait bien des objections à faire à tout ceci ; je me contenterai de rappeler à M. Roujou que l'on ne parle plus de races indo-germaniques, mais de races indo-européennes, si même on n'a pas déjà abandonné cette dénomination ; j'ajouterai qu'il n'est même plus certain pour tout le monde que ces primitifs habitants de la Gaule dont il fait des anthropophages soient nos ancêtres, en un mot qu'ils soient de la race indo-européenne. Quoi qu'il en soit, M. Roujou a été écouté avec intérêt par l'assemblée, qui aime les convictions vives comme celles qu'a montrées le jeune anthropologiste.

M. Louis Leguay, président de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire, a lu une notice intitulée : *Un ustinum gaulois à la Varenne-Saint-Hilaire*. M. Leguay ne croit pas que l'on ait démontré la réalité de l'usage de l'anthropophagie chez les anciens habitants de la Gaule. Quoi qu'on en ait écrit ou dit, M. Leguay est d'avis qu'il faudrait, pour établir scientifiquement ce point, d'autres preuves que celles tirées de la manière dont certains os humains sont cassés ou de l'examen de quelques entailles.

Je partage la manière de voir de M. Leguay. Quant au monument qu'il nomme un *ustrinum gaulois*, et qui, selon ses propres expressions, est un véritable dolmen ou table de pierre, il se compose de trois pierres de calcaire siliceux de dimensions diverses. La plus forte table est supportée horizontalement par les deux plus faibles, dont l'une est de petite dimension. C'était, selon M. Leguay, qui a recueilli sur place des ossements calcinés, le *brûloir* funèbre de la tribu de la Varenne-Saint-Hilaire.

Ainsi que son confrère M. A. Roujou, M. Leguay a su captiver l'attention de l'assemblée, que n'effraye pas la contemplation de notre fin, à laquelle nous avons été conviés si souvent dans cette séance. Les conjectures de M. Leguay doivent-elles être acceptées? Je ne saurais l'affirmer, mais je constate qu'elles ont été présentées avec un véritable talent d'exposition. Je ferai cependant une querelle à l'auteur pour certaine digression qui a paru faire longueur. *Non erat hic locus.*

SÉANCE DU 2 AVRIL 1869.

M. Cousin, président de la Société dunkerquoise, a lu un travail intitulé : *Derniers éclaircissements sur l'emplacement de Quentowic*. Ces éclaircissements seront-ils en effet les derniers? Sera-t-on jamais d'accord sur le véritable emplacement de Quentowic? La chose est douteuse; si M. Cousin revient sur un sujet qu'il a déjà traité deux fois, c'est que, dans la contrée où ce débat passionne les archéologues, il a trouvé des contradicteurs que ses raisonnements n'ont pas réussi à convaincre. On pense bien que nous ne prendrons pas parti dans une semblable controverse; il faudrait avoir étudié la question sur les lieux pour avoir un avis. Tout ce qu'il nous est loisible de déclarer, c'est qu'on est fort disposé à donner raison à M. Cousin lorsque l'on suit son argumentation serrée et nourrie d'observations intéressantes; mais nous ne pouvons oublier que les questions de géographie historique sont du nombre de celles qui ne trouvent pas facilement de ces solutions que tout le monde adopte. Aussi pensons-nous que le débat n'est pas encore clos; du reste, de telles discussions sont loin d'être inutiles à la science; alors même qu'on n'arrive pas à faire triompher son opinion, chemin faisant, on rencontre des informations que l'on ne cherchait pas, mais dont la science fait son profit. N'est-ce pas en cherchant le grand œuvre que les alchimistes ont fait progresser la chimie?

M. Le Héricher, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a donné lecture d'une note intitulée : *Mandune, une abbaye mérovingienne retrouvée*. Encore une question de géographie historique. Selon M. Le Héricher, Mandune est ce monastère nommé *Mandane* par Fortunat, que l'on a placé en divers endroits, mais dont le savant membre de la Société des antiquaires de Normandie croit avoir retrouvé les vestiges matériels sur les falaises rocheuses de Carolles, arrondissement d'Avranches, où se voient des ruines nommées vulgairement *les Chapelles*. Je n'ai pas à refaire ici la profession de foi que l'on vient de lire, et me contenterai de constater que la note de M. Le Héricher paraît concluante, malgré ou peut-être en raison de sa brièveté.

M. Lecoz, membre de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, a donné lecture d'un travail intitulé : *Description de quelques variétés de monuments mégalithiques*. Illustré par de belles photographies, le travail de M. Lecoz, qui révèle un observateur, a été écouté avec intérêt.

La Bretagne est un bon poste pour étudier les monuments de pierre qui n'ont pas de nom, tant ils en changent souvent, mais semblent cependant devoir prendre décidément celui de *mégolithiques*, qui a trouvé asile dans le dictionnaire de M. Littré. Les descriptions de M. Lecoz paraissent d'une grande exactitude et ont l'avantage d'être brèves; mérite qu'on ne saurait trop louer. Trop souvent les monuments *mégolithiques* sont décrits avec des détails minutieux qui n'apprennent rien d'utile. Si l'on ne connaît pas encore le sens des figures mystérieuses qui décorent certains de ces monuments, malgré les nombreuses dissertations dont ils ont fait le sujet, on sait si bien ce qu'ils sont, que, lorsqu'on en veut faire connaître de nouveaux, il suffit de signaler les différences qui les distinguent des autres. C'est le parti qu'a sagement pris M. Lecoz, et qui lui a valu de captiver l'attention de ses auditeurs. Expliquera-t-on jamais les figures dont les premiers spécimens ont été signalés, je crois, à Gavrinis? On l'avait espéré il y a quelques années; il semble aujourd'hui qu'on ait renoncé à poursuivre cette conquête. Il ne faut cependant pas désespérer, surtout si des explorateurs aussi zélés et aussi attentifs que M. Lecoz persistent à rechercher, à étudier et à décrire les monuments sur lesquels sont tracés ces mystérieux hiéroglyphes.

M. Matton, membre de la Société académique de Laon, a donné lecture d'une notice intitulée : *Les enseignes de saint Firmin*. On sait que les enseignes des saints sont ce que l'on appelle aujourd'hui *médailles de dévotion*. En compulsant ses archives qu'il connaît si bien, M. Matton a trouvé de curieux détails sur les revenus que les maire et jurés de la ville de la Fère surent faire à leur maladrerie, qui possédait des reliques de saint Firmin, en vendant aux pèlerins des enseignes qu'ils faisaient faire à Paris. Ce travail aurait été plus complet si M. Matton avait décrit quelques-uns des monuments dont il nous a fait connaître la valeur commerciale, et surtout s'il l'avait enrichi de figures; il est vrai que ces enseignes, qui se vendaient à la grosse aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, sont peut-être devenues tellement rares aujourd'hui, qu'il n'en est jamais arrivé un seul spécimen sous les yeux du savant membre de l'Académie de Laon.

M. l'abbé Cochet, membre de l'Académie de Rouen, a donné lecture d'un travail intitulé : *Des cercueils en plomb dans l'antiquité et au moyen âge*. L'antiquité, c'est ici les trois premiers siècles de l'ère chrétienne. M. l'abbé Cochet ne connaît pas de cercueils de plomb antérieurs à cette période; mais, depuis cette date jusqu'à nos jours, le savant ecclésiastique suit ce mode de sépulture à travers les âges et en fait un historique des plus intéressants. C'est pour conserver les cendres des enfants qu'on a commencé à employer le plomb, soit en renfermant directement dans une urne de plomb les restes de ces petits êtres si regrettés, soit en employant ce métal comme enveloppe pour préserver celle de verre, à laquelle on préférerait le plus souvent les confier.

Ce fut au iv<sup>e</sup> siècle de notre ère que s'implanta dans la Gaule la coutume de renfermer dans le plomb les restes des adultes. Les Francs paraissent y avoir renoncé, car du vi<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle, M. l'abbé Cochet ne voit plus de cercueils de plomb; mais ils reparaissent au xi<sup>e</sup> siècle, et, depuis ce moment, l'on ne cesse plus de les employer toutes les fois qu'on a tenu à assurer sérieusement la conservation des corps confiés à la terre. Résultat d'observations faites avec la méthode qui a fait la réputation de M. l'abbé Cochet, ce travail a été écouté avec d'autant plus d'intérêt que, selon son habitude, l'auteur a entremêlé sa lecture d'explications improvisées qui raniment l'attention. Les applaudissements, qui ne manquent jamais à l'un des plus zélés champions de l'archéologie nationale, ont ac-

cueilli M. l'abbé Cochet, dont le mémoire est enrichi de dessins des plus curieux.

Après cette lecture, l'assemblée a écouté avec intérêt une discussion entre M. Godard-Faultrier et M. l'abbé Cochet sur certains emblèmes observés sur des cercueils de plomb. Contrairement à l'opinion de M. Godard-Faultrier, M. l'abbé Cochet ne considère pas comme des signes de christianisme certaines figures affectant la forme de la croix. M. Godard-Faultrier, ne prévoyant pas que cette discussion surgirait à la Sorbonne, n'avait pas apporté les dessins des monuments en question; il les apportera l'année prochaine: c'est partie remise.

En l'absence de l'auteur, M. Schultz, instituteur à Kersfeld, canton de Benfeld, arrondissement de Schlestadt (Bas-Rhin), M. de La Villegille a bien voulu donner lecture d'un mémoire intitulé: *Découverte d'une pompe aspirante et foulante romaine dans un puits romain.*

Il y a quatre ans, en automne 1865, M. Schultz, qui fait à ses élèves un cours d'agriculture fort suivi et emploie à pratiquer ce premier des arts les moments de liberté que lui laissent ses fonctions d'instituteur primaire, en défonçant une houblonnière, a découvert à 20 centimètres les restes d'un puits romain. Dans ce puits, profond de 2<sup>m</sup>,70, reposait, à la profondeur des sources, une machine hydraulique qui, selon M. Schultz, aurait été construite à l'époque romaine d'après le principe de la *machina ctesibica*, à laquelle Vitruve a consacré le chapitre VII du livre X de son *Traité d'architecture*. On nous assure que cette machine est destinée au musée de Saint-Germain par son possesseur, qui se propose d'en faire hommage à l'Empereur. Nous ne pouvons que féliciter M. Schultz d'une aussi importante découverte, et surtout d'avoir eu la bonne pensée de ne pas vouloir la garder pour lui seul. Si l'hommage de M. l'instituteur de Kersfeld est agréé par le souverain, les hommes compétents pourront facilement comparer la description de Vitruve avec la machine elle-même. Il y a là un sujet d'études des plus intéressants pour l'histoire des sciences mécaniques. Malheureusement, les archéologues sont rarement versés dans les sciences mathématiques; aussi ne s'est-il pas élevé de discussion sur le sujet si nouveau soumis à l'appréciation des habitués de la Sorbonne. Toutefois, si l'on n'a pas discuté le travail de M. Schultz, tout le monde s'est

accordé pour louer la sagacité, le zèle et le désintéressement dont cet humble fonctionnaire de l'instruction publique a fait preuve dans cette occurrence.

M. Cénac-Moncaut, membre de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, a donné lecture d'un travail intitulé : *Recherches sur les camps gaulois et les camps romains du Béarn*. C'est un volume que le travail de M. Cénac-Moncaut; aussi a-t-il dû n'en lire que des extraits. Selon le fécond membre de l'Académie de Toulouse, les remparts de terre des bourgades gauloises existeraient intacts presque partout dans le Béarn, mais surtout dans la partie du bas Béarn comprise entre la vallée du Gave et celle de l'Adour. Distinguer parmi ces remparts ceux qui sont gaulois de ceux qui sont romains, et même de ceux qui sont de l'époque féodale, telle est la tâche principale que s'était imposée M. Cénac-Moncaut, mais il ne s'y est pas borné. Ces recherches faites sur place ont été pour lui l'occasion d'étudier la campagne de Crassus en Aquitaine, et nous ont valu sur cet épisode de la guerre des Gaules des considérations dont les historiens militaires feront peut-être leur profit.

M. de Rochas d'Aiglun, membre de la Société d'émulation du Doubs, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *La balistique et la fortification chez les Grecs, d'après Philon de Byzance, ingénieur du 11<sup>e</sup> siècle avant notre ère*. Tout homme instruit peut comprendre les auteurs de l'antiquité, en ce qui concerne les grands faits de l'histoire, ou en ce qui touche aux choses morales; mais il est des ouvrages qui ne s'éclaircissent que sous la plume des hommes spéciaux. C'est pour cela que les éditeurs de César ne négligent pas de consulter ce qu'a écrit Napoléon I<sup>er</sup> sur les Commentaires, et que le dernier traducteur français des traités de Xénophon sur l'*Équitation* et sur le *Commandant de cavalerie*, M. Talbot, déclare s'être servi de la traduction du baron de Curnieu, et cite parfois un autre homme de cheval, M. de Lancosme-Brèves. Un capitaine du génie ami de la science, comme M. de Rochas d'Aiglun, serait l'éditeur naturel de ce qui nous reste de Philon de Byzance. L'intention de M. de Rochas d'Aiglun est en effet de publier une traduction de cet écrivain, et le mémoire qu'il a lu à Sorbonne est une analyse des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> livres, les seuls qui nous aient été conservés de la Μηχανική σύνταξις.

M. de Rochas d'Aiglun est-il helléniste assez expérimenté pour que l'on puisse attendre de sa plume une traduction française de la ballistique et de la fortification de Philon qui fasse oublier la traduction latine souvent fautive de Thévenot? On est en droit de l'espérer. On n'analyserait pas avec la clarté que chacun a pu remarquer dans le travail de M. de Rochas un livre jusqu'à présent mal traduit, si l'on n'entendait pas parfaitement le texte original. Est-il besoin d'ajouter que l'assemblée a accueilli avec la plus chaleureuse sympathie le jeune officier, qui sait si utilement employer les loisirs de sa noble profession.

M. Marionneau, membre de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, a lu un mémoire intitulé : *Cimetière mérovingien de Vertou (Loire-Inférieure)*. M. Marionneau, comme M. l'abbé Cochet, dont il se déclare lui-même le disciple, est un observateur patient et sagace. Des travaux agricoles ont fait découvrir à Vertou des tombes que M. Marionneau, fort au courant de ce qui a été écrit sur les fouilles, croit pouvoir attribuer à l'époque franque. Si, parmi les tombes de pierre de ce village, il s'en est rencontré deux en briques, cette circonstance ne doit pas infirmer son hypothèse. Selon M. Marionneau, il faudrait seulement y voir une preuve de la persistance des usages suivis pendant la période romaine. Il faudrait avoir examiné en nature ces tombes pour se prononcer; mais n'est-il donc pas admissible qu'un même cimetière contienne des tombes de diverses époques? d'autant que M. Marionneau remarque lui-même que le cimetière de Vertou ne peut être celui d'une colonie franque établie sur le bord de la Loire, puisque les Francs ne pénétrèrent que fort tard dans cette contrée, mais celui « d'une population en rapports volontaires ou forcés avec les enfants des soldats de Clovis ou les contemporains de Charles Martel. » Quoi qu'il en soit, M. Marionneau, qui, venant après tant de lectures sur les tombes, pouvait craindre un froid accueil de l'assemblée, a fait si vivement et si nettement l'exposé de son exploration, qu'il a été applaudi comme avant lui l'avait été l'auteur de *La Normandie souterraine*.

Après cette lecture, qui a brillamment clos la session de 1869, M. le baron de Guilhermy, vice-président de la section d'archéologie, après avoir remercié MM. les délégués des Sociétés savantes

de leur assiduité aux séances, a ajourné l'assemblée à 1870, non sans avoir exprimé l'espoir d'une moisson aussi riche que celle qui fera l'honneur de l'année 1869.

---

Liste, par ordre alphabétique, des manuscrits adressés au Ministre, et qui n'ont pu être lus à la Sorbonne en 1869, soit en raison de l'absence de leurs auteurs, soit parce que le temps a manqué.

M. Bonneton, membre de la Société d'émulation de l'Allier : *Notice historique sur Jacques de Paroy, peintre sur verre du XVI<sup>e</sup> siècle.*

M. Didier, membre de la Société d'agriculture, d'archéologie, etc. du département de la Manche : *La cathédrale de Coutances et les moines celtiques.*

M. Roessler, membre de la Société des antiquaires de Normandie : *Note sur les enceintes retranchées de l'arrondissement du Havre.*

M. Tailliar, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai : *Des lieux consacrés et des monuments de pierre chez les nations celtiques du centre et du nord de la Gaule.*

Un certain nombre d'autres lectures avaient été annoncées, mais ne sont pas parvenues au Ministère.

